

## Électricité : hausse des prix réglementés cet été

Le gouvernement a décidé d'augmenter les prix des tarifs réglementés de l'électricité de 10 % au 1<sup>er</sup> août. Une première étape vers la levée du bouclier tarifaire annoncée pour fin 2024.

Après une hausse de 15 % en février dernier, les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) grimperont à nouveau de 10 % au 1<sup>er</sup> août. Cela concerne près de 22 millions de foyers qui bénéficient de ce prix. Pour les autres (environ 12 millions de clients), impossible de dire quel sera l'effet sur leur contrat puisque cela dépend des conditions de leur offre.

« La facture moyenne d'un consommateur chauffé à l'électricité était de 1 640 euros par an. Après la hausse, on sera à 1 800 euros, donc cela fait une augmentation de l'ordre de 160 euros par an », indique un conseiller gouvernemental.

Mais cela aurait pu être bien pire. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) recommandait, en juin, un relèvement de 74,5 % des TRVE, en prenant en compte l'évolution des coûts et les prix actuels des marchés de gros.

### Des hausses successives malgré le bouclier

En janvier, le calcul de la CRE aboutissait à une hausse théorique de 99 % des TRVE, limitée à 15 % par le dispositif mis en place par l'État, en septembre 2021. « Au 1<sup>er</sup> août, le bouclier tarifaire continuera de prendre en charge 37 % de la facture d'électricité des Français (contre 43 % actuellement) », précise le gouvernement.

Depuis la mise en place du bouclier, les prix ont augmenté de 4 % (seulement) en 2022, puis de 15 % en février dernier avant la hausse de 10 % en août prochain. « Les Français bénéficieront toujours des tarifs, toutes taxes comprises, parmi les plus bas d'Europe », souligne un conseiller gouvernemental.

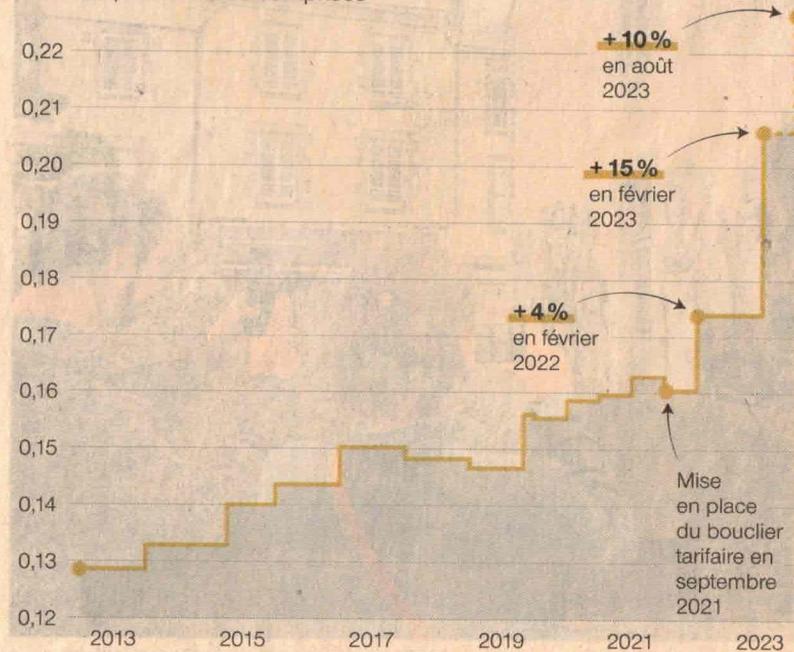
Insuffisant pour François Carlier, délégué général de l'association de défense des consommateurs CLCV, qui reproche à l'État de ne pas respecter son engagement de limiter la hausse à 15 % en 2023. « C'est un coup de poignard dans le dos dans le creux de l'été », a-t-il déclaré à l'AFP.

### De nouvelles augmentations à prévoir ?

Gabriel Attal, ministre délégué aux Comptes publics, a fait état, jeudi dernier sur RTL, de la fin progressive du bouclier sur l'électricité d'ici à fin 2024. Comme les TRVE sont revus deux fois par an, en février et en août, cela ne laisse que deux nouvelles opportunités de hausse progressive avant la levée du bouclier. « Jusqu'à février 2024, il n'y aura pas de nouvelle hausse », confirme un conseiller gouvernemental.

Et il « est beaucoup trop tôt » pour prévoir l'ampleur des prochaines augmentations qui attendent les Français, « ça dépend de l'évolution

### Évolution du prix du kilowatt-heure consommé, en euros, toutes taxes comprises



Source : Commission de régulation de l'énergie.

Infographie : Ouest-France.

des prix de marché », indique le gouvernement. Si les prix de l'électricité suivent ceux du gaz, actuellement en baisse, le gouvernement peut espérer que la suppression du bouclier n'entraîne pas une trop forte augmentation des factures des ménages.

Une épée de Damoclès pèse toute-

fois au-dessus de la France : son parc nucléaire vieillissant. La maintenance et les réparations nécessaires sur de nombreux réacteurs réduisent l'offre, ce qui peut peser sur les prix sur les marchés de gros.

Juliette LE CHEVALLIER.